

DIRECTION DE
L'INDUSTRIE DES MINES
ET DE L'ÉNERGIE DE
NOUVELLE-CALÉDONIE

Service Industrie

1 ter rue Unger
BP M2
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
27 02 30

Télécopie :
27 23 45

Affaire suivie par :

 Thibaut DE LIMA MAYER

Courriel :

thibaut.delimamayer@gouv.nc

Ligne directe :

27 24 55

Ligne secrétariat :

27 02 96

N° CS2021-DIMENC- 45843

ID : 1393/56116_6

Nouméa, le 7 JUIN 2021

Le Directeur,

à

MADAME LE MAIRE
MAIRIE DE NOUMEA

BP K1
98849 NOUMEA

Objet : MAIRIE DE NOUMEA – commune de Nouméa – Affichage légale
Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
Dossier n° 1393/56116 ateliers AIR ALIZES – LOCAVIA

PJ : - récépissé de déclaration n° CS2021-DIMENC-45843 du 7 JUIN 2021 ;
- délibération n°707-2008/BAPS du 19 septembre 2008 ;
- dossier de déclaration n° CE18-SI-3160-1017 du 03 mai 2018 ;
- complément par courriel du 17 août 2018

Madame le Maire,

Conformément à l'article 414-5 du code de l'environnement de la province Sud – Installations classées, je vous prie de bien vouloir faire afficher à la mairie le texte des règles générales et des prescriptions techniques susvisé et la copie du récépissé n° CS2021-DIMENC- 45843 du 7 JUIN 2021, délivré à la société AIR ALIZES – LOCAVIA concernant l'exploitation d'un atelier d'entretien et de réparation d'aéronefs situé dans l'enceinte de l'aérodrome de Magenta – commune de NOUMEA.

Cet affichage devra être assuré pendant une durée minimum d'un mois, avec mention de la possibilité pour les tiers de consulter le dossier de déclaration sur place. Je vous saurais gré de bien vouloir transmettre un procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité à la direction de l'industrie des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie – service industrie – BP M2 – 98849 Nouméa cedex.

Le dossier de déclaration de la société AIR ALIZES – LOCAVIA est joint au présent courrier.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

**Le chef du service industrie
Inspecteur des installations classées**



Gilles PROVOST

